



1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)
Zeugnis über die Prüfung zum anerkannten Fortbildungsabschluss Bachelor Professional in IT
(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)
Brevet de métier de formation continue reconnu Licence professionnelle en TI certifiée
(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES
<ul style="list-style-type: none">• Pilotage, direction et conseil dans le propre domaine de responsabilité et dans l'environnement technique propre et spécifique aux TI,• Préparation, développement, mise en œuvre, contrôle, évaluation et commercialisation de projets, de façon autonome et responsable,• Contrôle de la faisabilité, et mise en œuvre et gestion de projets TI,• Analyse, conception et optimisation de processus commerciaux par le recours aux technologies de l'information,• Direction des achats, de l'implémentation et de la commercialisation de produits et services IT, ainsi que participation aux décisions stratégiques de l'entreprise,• Conseil d'entreprises relatif à l'analyse, la définition des objectifs, le développement et la mise en œuvre de concepts de stratégies et de solutions TI, et utilisation des résultats dans le cadre de projets,• Participation à l'élaboration du changement technologique et organisationnel en prenant en compte la durabilité et les aspects éthiques,• Évaluation du recours aux nouvelles technologies de l'information et au changement des conditions du marché, ainsi que participation à l'élaboration des processus du changement, et soutien à ces processus,• Action en fonction de considérations économiques,• Évaluation et respect des conditions cadres légales et organisationnelles, et garantie de la sécurité des informations,• Encadrement d'employées et d'employés, et encouragement de leur développement professionnel, ainsi que• Organisation de la formation professionnelle.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)
<p>Les personnes détenant une licence professionnelle en TI certifiée travaillent comme cadres dans des entreprises de presque tous les secteurs économiques, dans les administrations publiques ainsi que dans les associations professionnelles et les organisations. Il-elle-s travaillent également comme indépendants. Il-elle-s implémentent, dirigent et évaluent des projets dans l'environnement TI, en tenant compte des contextes technique, économique et juridique. Il-elle-s garantissent la sécurité des informations, analysent, développent et optimisent les processus commerciaux, également en prenant en compte les nouvelles technologies, et participent à l'élaboration du changement technique et organisationnel. Il-elle-s encadrent les employées et les employés, et contribuent à leur développement.</p>
(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

<p>(*)Explication</p> <p>Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.</p> <p>© Union européenne, 2002-2020 europass.cedefop.europa.eu</p>
--

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 65 Le présent certificat correspond au niveau 6 du cadre allemand et européen des certifications (CAC, CEC) ; cf. publication du 1^{er} août 2013 (Bulletin fédéral des annonces légales obligatoires, AT 20/11/2013 B 2).</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi (**)</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Ce certificat de formation continue permet d'accéder au prochain échelon de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire technique certifié/Gestionnaire technique certifiée (loi BBiG) - Enseignant en formation professionnelle certifié/Enseignante en formation professionnelle certifiée (loi BBiG) - Gestionnaire d'entreprise certifié/Gestionnaire d'entreprise certifiée (loi BBiG) – Master professionnel en gestion d'entreprise (loi BBiG) <p>ainsi qu'à des études supérieures de perfectionnement.</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Ordonnance relative à l'examen final sanctionnant la formation reconnue de licence professionnelle en TI certifiée du 24.09.204 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne – I Nr 295.</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Pour obtenir le présent certificat de formation continue, il faut être reçu à l'examen du service mentionné au point 5. Ne sont autorisées à se présenter à cet examen que les personnes remplissant les conditions suivantes:

1. avoir passé avec succès un examen final d'apprentissage ou un baccalauréat professionnel reconnu par l'État dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,
2. avoir passé avec succès un examen final de spécialiste certifié-e dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,
3. avoir passé avec succès un examen final d'apprentissage ou un baccalauréat professionnel reconnu par l'État dans un autre domaine et faire état d'une expérience professionnelle d'au moins un an après cette formation professionnelle,
4. avoir acquis au moins 90 crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation d'unités de cours capitalisables) dans un cursus d'études apparenté et faire état d'au moins deux ans d'expérience professionnelle correspondante,
5. au moins cinq ans d'expérience professionnelle correspondante, ou
6. une capacité d'action professionnelle correspondante

Informations supplémentaires

Les qualifications requises pour pouvoir se présenter à l'examen (capacité d'action professionnelle) sont généralement acquises par de longues années d'expérience professionnelle ainsi que dans le cadre de programmes de formation. Divers programmes de formation, dont la durée et les contenus sont axés sur les différentes compétences professionnelles et managériales, sont proposés pour la préparation de l'examen. Le service mentionné au point 5 délivre des traductions de certificats.

() Remarque**

« Barème de notes simplifié. Le barème de notes officiel se trouve en annexe du règlement cité au point "Fondement juridique" ».